

Institut de recherche en Droit Européen International et Comparé
(IRDEIC)
Master Droit du Travail et de l'Emploi
Master Droit Social Européen et Comparé

Outre les nombreuses QPC dont elle fait l'objet, la loi interne est de plus en plus fréquemment invalidée par le juge qui en vérifie la conventionalité.

Le juge interne doit aujourd'hui appliquer non seulement des normes pyramidales, mais également des normes en réseaux, régissant des secteurs qui peuvent se recouper. Ces normes obéissent parfois à des logiques différentes, voire concurrentes (normes sociales et normes de marché) comme c'est le cas pour les normes de l'Union européenne, et pour celles du Conseil de l'Europe ou du BIT.

L'affaire du CNE a montré que l'on aboutit à des solutions différentes selon que l'on mobilise les normes communautaires ou celle de l'OIT. Le droit de grève a fait l'objet de traitements différents par la Cour de Strasbourg et par celle de Luxembourg. La question du temps de travail a été l'un des terrains d'élection pour ces conflits de sources, et cela au détriment de la sécurité juridique.

Dès 1978, à propos des relations entre le juge communautaire et le juge national, M Bruno Genevois, futur Président de la section du contentieux du Conseil d'Etat, dans des conclusions remarquées, appelait à un « dialogue des juges ».

Nous avons voulu donner la parole à d'éminents universitaires, spécialistes de ces questions, ainsi qu'à des juges de la Cour de cassation, à des juges européens et à des experts afin qu'ils nous éclairent sur la façon d'articuler ces normes inscrites dans des logiques différentes, et sur la façon dont on peut envisager ce « dialogue » très particulier.

Thérèse Aubert-Monpeyssen

Amphi colloque
Manufacture des tabacs
Allées de Brienne

Contacts: Linda Belly (IRDEIC) MC 403
lbelly@univ-tlse1.fr
Tél : 05 61 12 87 34

Illustration: Platon et Aristote discutant. Détail d'un bas-relief de della Robbia (XV siècle, Florence)

Journée européenne en Droit social

Pluralisme des sources et « dialogue des juges » en Droit social



9 février 2012,

Amphi colloque, Manufacture des Tabacs



Journée européenne en Droit social

*Sous le parrainage de l'Association Française de Droit du travail,
Avec la collaboration du Conseil de l'Europe''*

Pluralisme des sources et « dialogue des juges » en Droit social

9 février 2012

8h30 : Accueil des participants

Thérèse Aubert-Monpeyssen *Professeur à l'université Toulouse I Capitole,*
& Albert Arseguel, *Directeur de la mention Droit social*

8h 45 : Ouverture du colloque :

Bruno Sire, *Président de l'Université Toulouse I Capitole*
Bernard Beignier, *Doyen de la Faculté de Droit*

Matin

Sous la présidence de Marie-Ange Moreau
Professeur à l'université Lyon II Lumière

Les juges supra nationaux face à la diversité des sources

9h 00 : **Sylvaine Perruzetto** *Professeur à l'université Toulouse I Capitole*

Le droit social, vecteur d'un nouveau paradigme pour les juges en Europe

9h 30 : **Sophie Robin-Olivier** – *Professeur à l'université Paris I*

Combinaison des normes et développement du droit du travail dans la jurisprudence européenne

10 h : discussion Pause café

10h30 : **Luis Jimena Quesada**, *Président du Comité Européen des Droits Sociaux*
Effectivité des droits sociaux et volonté juridictionnelle à l'échelle européenne

11h : **Vladimiro Zagrebelsky**, *Ancien Conseiller à la Cour Européenne des Droits de l'Homme*
**Les droits sociaux dans la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme :
Retombées dans les systèmes nationaux**

11h 30 : **Momar N'Diaye**, expert au BIT

Les rapports entre normes internationales et normes européennes

11h 45: Discussion et Pause déjeuner,

Après-midi

Sous la présidence d'Antoine Lyon-Caen
Professeur à L'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

La combinaison des sources et la Chambre sociale de la Cour de cassation

14h 15 : **Marie Laure Morin**, *Directeur de recherche au CNRS, Ancien Conseiller à la Cour de cassation* & **Thérèse Aubert-Monpeyssen** *Professeur à l'université Toulouse I Capitole,*
Les nouvelles pratiques de la combinaison des normes

14h 45 : **Marie-France Mazars**, *Conseiller Doyen de la Chambre sociale de la Cour de cassation*
Le « dialogue des juges » et la Cour de cassation

15h 15 Discussion et Pause café

15h 45 : **Michel Blatman**, *Conseiller à la Chambre sociale de la Cour de cassation*
Président de l'Association européenne des juges des juridictions du travail (European Association of Labour Court Judges)

Les dérives possibles d'un refus d'harmonisation

16h 15

Synthèse des débats
Par
Antoine Lyon-Caen

17h Clôture du colloque

Amphi colloque
Manufacture des tabacs